

L'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Auvergne-Rhône-Alpes



Bulletin d'informations de Janvier 2020



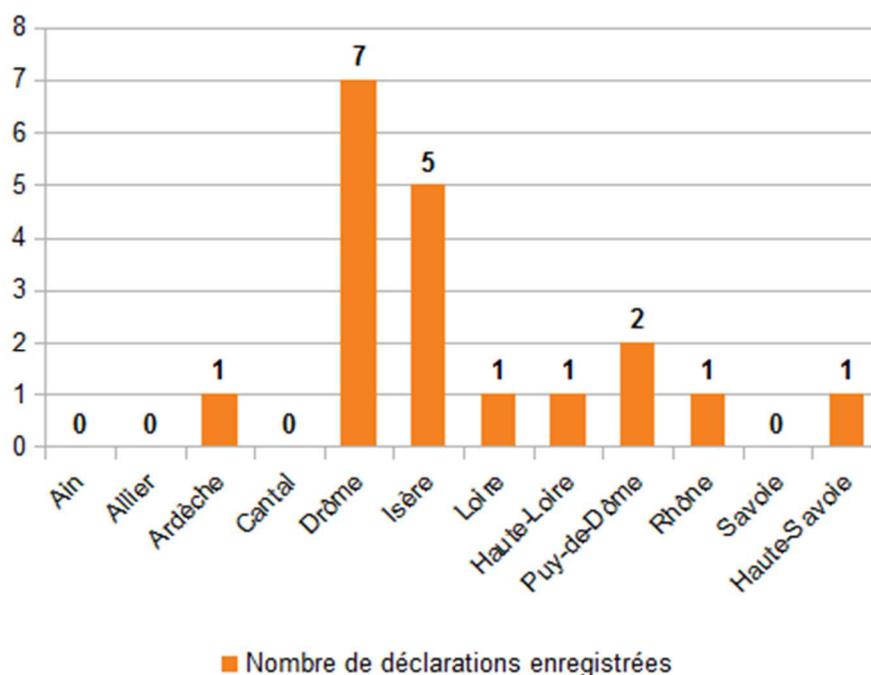
Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Janvier 2020

L'OMAA a enregistré 19 déclarations au mois de janvier, dont 8 ont fait l'objet d'une investigation.

Ces déclarations concernent exclusivement des affaiblissements et mortalités liés à la présence du parasite *Varroa destructor*.

Chez la plupart des déclarants, on constate que la lutte contre le varroa pourrait être optimisée selon 3 axes :

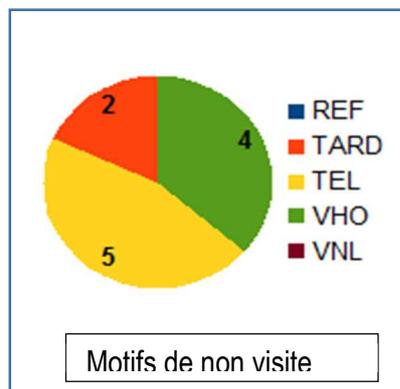
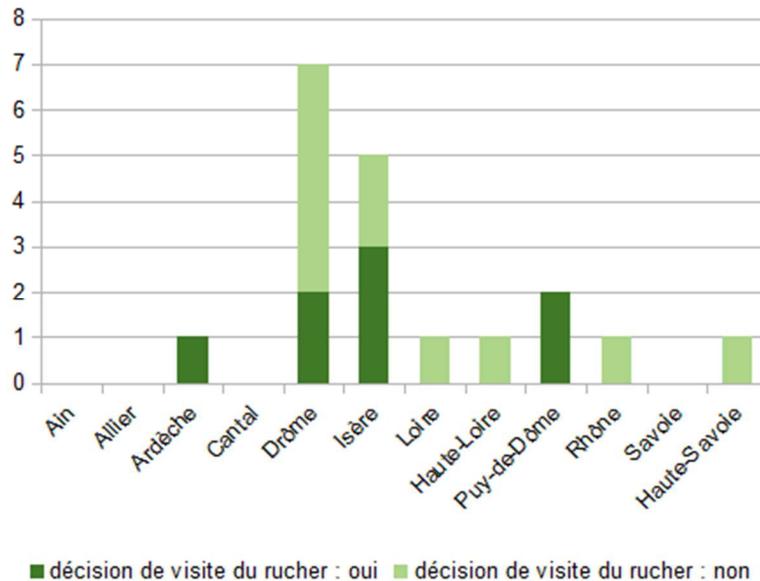
- Tout d'abord, en abandonnant l'usage des produits non autorisés contre le varroa au profit de traitements bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).
- Ensuite, en associant systématiquement plusieurs méthodes de lutte (multi-thérapie), que celles-ci soient chimiques ou biotechniques (encagement de reine, retrait de couvain de mâles ou d'ouvrières, ..). Ces méthodes sont à compiler en fonction des itinéraires techniques
- Enfin, seule la réalisation régulière de comptages varroas permet d'évaluer avec justesse la pression d'infestation. Selon les situations, ces comptages seront réalisés sur langes graissés (évaluation des chutes naturelles des varroas) ou par lavage à l'alcool ou au sucre glace (évaluation des varroas phorétiques).



Nombres de déclarations, selon les types de suspicions

En Janvier toutes les déclarations ont été orientée 3ème voie (autres troubles) c'est-à-dire qu'elles ne relevaient pas d'un cas de danger sanitaire, et ne correspondaient pas au profil type de mortalité aiguë souvent associée à une suspicion d'intoxication.

Nombre de visites de ruchers



Les déclarations ne sont pas toujours suivies de visites de ruchers. A cela plusieurs raisons :

- L'apiculteur ne le souhaite pas (REF)
 - La déclaration est trop tardive par rapport à la date de constat des troubles. Dans ce cas un diagnostic n'est plus possible (TARD)
 - L'apiculteur a nettoyé et reconditionné son rucher. Dans ce cas un diagnostic n'est également plus possible (VNL)
 - Parfois il est possible d'identifier avec certitude l'origine des problèmes au cours d'une conversation téléphonique (TEL)
- .Enfin la visite du rucher peut s'effectuer en dehors du cadre de l'OMAA (VHO, visite privée) et dans ce cas elle n'est pas comptabilisée au titre de l'OMAA

Cartographie des déclarations

